

Inscription administrative en 1^{ère} année de doctorat

Si votre inscription a été acceptée par l'ED vous devrez accomplir les dernières formalités administratives

Votre dossier d'inscription devra être composé comme suit :

- 1 photocopie lisible d'une pièce officielle d'identité : carte d'identité ou passeport en cours de validité
- 1 extrait de naissance (uniquement pour les étudiants étrangers)
- 1 photocopie du dernier diplôme obtenu (ou attestation de diplôme) avec traduction pour les diplômés étrangers
- 1 photo d'identité
- 1 photocopie de l'Attestation de recensement et d'Appel de Préparation à la Défense
- Pour les étudiants boursiers du gouvernement français, de son état ou autre : fournir une copie de l'attestation
- Les étudiants provenant d'une autre Université doivent, au préalable, demander au Directeur ou au Président de leur établissement d'origine le transfert de leur dossier.
- Fournir la dernière carte d'étudiant portant le n° INE. Par contre, ne pas reporter le N° de dossier de l'université d'origine.
- Les doctorants devront impérativement fournir une photocopie du contrat de financement de la thèse (CIFRE - BDI - Conseil Général ou Régional - INRA - CEMAGREF ou autres)
- La Convention de formation doctorale signée par vous-même, le(s) Directeur(s) de thèse et par le Directeur du Laboratoire.
- La Charte du doctorat signée du candidat par vous-même, le(s) Directeur(s) de thèse et par le Directeur du Laboratoire.

- Le Portfolio (à conserver et à compléter par vos soins, celui-ci ne devra être remis que lors de la soutenance)
- L'attestation de responsabilité civile

La charte du doctorat doit être signée par votre directeur(trice) de Thèse et vous-même.

La convention de formation doctorale doit être signée par votre directeur(trice) de thèse, votre co-directeur(trice) de thèse, votre directeur(trice) de laboratoire, votre directeur(trice) d'ED et vous-même.

Inscriptions

Du 09/07/2018 au 31/10/2018

Téléchargement

[Guide des inscriptions 2018-2019](#)

[Notice dossier d'inscription 2018-2019](#)

[Charte du doctorat](#)

[Convention de formation doctorale](#)